

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le lundi 6 novembre 2023 à 19 h, à laquelle sont présents le maire Roch Carpentier et les conseillers messieurs Hugo Carle et Yves Morin ainsi que les conseillères mesdames Linda Lirette, Mélanie Renaud et Sylvie Leclair formant quorum sous la présidence du maire. Le conseiller Gilles Courchaine a motivé son absence.

Madame Jodane Courchesne, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Ouverture de l'assemblée 2023-11-R12634

Hugo Carle appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

1.2 Adoption de l'ordre du jour 2023-11-R12635

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 octobre 2023
 - 2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Administration
 - 4.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
 - 4.2 Adoption – Entente CSHBO
 - 4.3 Fermeture du bureau – Période des fêtes
 - 4.4 Adoption – Politique d'harcèlement au travail
 - 4.5 Adoption – Politique en santé et sécurité au travail
 - 4.6 Adoption – Politique en matière d'équipements de protection individuelle
 - 4.7 Adoption – Politique relative à l'alcool, aux drogues et aux médicaments
 - 4.8 Retraite – Benoit Carle
5. Incendie et sécurité publique
 - 5.1 Adoption du Règlement numéro 330-23 : Règlement modificateur du Règlement numéro 259-16 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
 - 5.2 Embauche d'un pompier
6. Travaux publics
 - 6.1 Mandat à l'Union des Municipalité du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2024
 - 6.2 Adoption des prévisions budgétaires de la RIAM pour 2024
7. Hygiène du milieu et environnement
8. Urbanisme et développement économique/touristique
 - 8.1 Avis de motion pour un projet de Règlement de concordance au schéma d'aménagement – Permis de séjour roulottes
 - 8.2 Renouvellement – Contrat pour la vente de terrains
9. Loisirs, culture et bibliothèque
 - 9.1 Programme de ski alpin Vallée-de-la-Gatineau
 - 9.2 Mouvement international «Fine Free Library»
10. Responsabilité sociale
11. Varia, correspondances et autres
 - 11.1 Demande de commandite – Rallye Perce-Neiges Maniwaki
 - 11.2 Demande de don – Paniers de Noël Vallée-de-la-Gatineau

- 11.3 Demande d'appui – Responsabilité de restructuration et rénovation de la salle de spectacle de la Vallée-de-la-Gatineau
- 11.4 Dépôt d'une demande d'aide financière au FRR Volet 4 – Projet d'entente de partenariat pour la gestion animalière
- 11.5 Plainte chemin intermunicipal Bouchette – Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
- 12. Parole au public et période de questions
- 13. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption des comptes et des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 octobre 2023 2023-11-R12636

Hugo Carle appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période 2023-11-R12637

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 322 740,15 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés :	176 658,61 \$
Comptes à payer :	100 985,26 \$
Salaires :	45 096,28 \$

EN CONSÉQUENCE, Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

3.0 Parole au public

Monsieur Guy Fournier avait des questions à la suite de sa demande de permis.

Monsieur Jean-Pierre Major demande s'il peut procéder à l'installation d'un téléviseur au CICV.

4.0 Administration

4.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil ont été déposées séance tenante.

4.2 Adoption – Entente CSHBO 2023-11-R12638

Linda Lirette appuyée de Yves Morin propose et il est résolu d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale à signer l'entente avec le Centre de services scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais pour l'utilisation de locaux du Pavillon Laval.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4.3 Fermeture du bureau – Période des fêtes 2023-11-R12639

Mélanie Renaud appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu de procéder à la fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes à compter du lundi 25 décembre 2023 au mercredi 3 janvier 2024 inclusivement.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4.4 Adoption – Politique d'harcèlement au travail 2023-11-R12640

Linda Lirette appuyé de Yves Morin propose et il est résolu de procéder à l'adoption d'une Politique d'harcèlement au travail tel que rédigée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4.5 Adoption – Politique en santé et sécurité au travail 2023-11-R12641

Mélanie Renaud appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu de procéder à l'adoption d'une Politique en santé et sécurité au travail tel que rédigée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4.6 Adoption – Politique en matière d'équipements de protection individuelle 2023-11-R12642

Yves Morin appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu de procéder à l'adoption d'une Politique en matière d'équipements de protection individuelle tel que rédigée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4.7 Adoption – Politique relative à l'alcool, aux drogues et aux médicaments 2023-11-R12643

Mélanie Renaud appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu de procéder à l'adoption d'une Politique d'harcèlement au travail tel que rédigée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4.8 Retraite – Benoit Carle 2023-11-R12644

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoit R. Carle a été à l'emploi de la municipalité durant 17 années en tant qu'opérateur de machineries lourdes et 42 années en tant que pompier volontaire de la brigade incendie de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il a été un employé exemplaire sur lequel nous pouvions compter à toute heure du jour ou de la nuit;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Carle a pris la décision de s'octroyer un départ à la retraite bien méritée;

EN CONSÉQUENCE, Yves Morin appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu que le conseil mandate la directrice générale de rédiger une lettre de remerciements afin de souligner le départ à la retraite de monsieur Benoit R. Carle.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.0 Incendie et sécurité publique

5.1 Adoption du Règlement numéro 330-23 : Règlement modificateur du Règlement numéro 259-16 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 2023-11-R12645

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu de procéder à l'adoption du Règlement numéro 330-23 : Règlement modificateur du Règlement numéro 259-16 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

5.2 Embauche d'un pompier 2023-11-R12646

Yves Morin appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu de procéder à l'embauche de Monsieur Sylvain Joanis à titre de pompiers volontaires conditionnel à l'acceptation des modalités d'embauche du nouveau pompier. Il est également résolu d'autoriser le nouveau pompier à suivre la formation pompier 1.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

6.0 Travaux publics

6.1 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2024 2023-11-R12647

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour

ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium solide en flocons* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

PROPOSÉ PAR Hugo Carle

APPUYÉ PAR Yves Morin

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2024, potentiellement 2025 et 2026 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière (***chlorure de calcium solide en flocons***) nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant le formulaire d'inscription sur le portail à la date fixée;

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit à la signature de celui-ci au 30 octobre 2024, avec possibilité de le prolonger deux fois, à la discrétion de l'UMQ, soit jusqu'au 30 octobre 2025 puis jusqu'au 30 octobre 2026;

QUE la Municipalité (ou MRC ou Régie) reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Adoption des prévisions budgétaires de la RIAM pour 2024 2023-11-R12648

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter le budget 2024 de la Régie intermunicipale de Maniwaki Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT Qu'à l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget à chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'elle indique en même temps à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice.

CONSIDÉRANT QUE le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1^{er} janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités;

DE CE FAIT ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par Hugo Carle, appuyé par Sylvie Leclair et résolu que le budget 2024 déposé par la RIAM soit adopté pour un montant de 237 994 \$.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

7.0 Hygiène du milieu & environnement

8.0 Urbanisme et développement économique/touristique

8.1 Avis de motion pour un projet de Règlement de concordance au schéma d'aménagement – Permis de séjour roulettes 2023-11-R12649

Avis de motion est lancé par la conseillère Mélanie Renaud que lors d'une session ultérieure il y aura présentation et adoption d'un projet de règlement de concordance au Schéma d'aménagement – permis de séjour roulettes.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

9. Loisirs, culture et bibliothèque

9.2 Mouvement international «Fine Free Library» 2023-11-R12650

ATTENDU QUE plus de 500 bibliothèques publiques au Québec ont joint le mouvement « Fine Free Library » depuis 2019;

ATTENDU QUE les frais de retard en bibliothèque constituent une barrière économique qui entrave l'accès aux ressources et aux services de la bibliothèque pour les personnes financièrement défavorisées, notamment les mineurs;

ATTENDU QUE l'abolition des frais de retard permettra à la bibliothèque publique d'assurer l'accessibilité à la lecture et à la culture pour tous, sans restriction, de maximiser son utilisation et son impact au sein de la communauté et d'établir des relations plus harmonieuses avec les citoyens en plus d'assurer un service clientèle de qualité;

Il est PROPOSÉ par Sylvie Leclair et APPUYÉE par Linda Lirette;

QUE les frais pour la remise en retard des documents empruntés à la bibliothèque municipale cessent d'être chargés à compter de l'adoption de la présente.

L'abolition des frais de retard ne laisse toutefois pas le champ libre aux usagers de la bibliothèque ne respectant pas les délais de consultation de leurs documents. Les mesures suivantes doivent être maintenues :

- L'envoi d'avis de courtoisie pour les prêts venant à échéance (qui est fait automatiquement par le logiciel Symphony);
- L'envoi d'avis de retard pour les documents non rapportés (qui est fait automatiquement par le logiciel Symphony. Suivi également lorsque nécessaire par le responsable de la bibliothèque);

- La facturation du coût de remplacement de tout document retourné abîmé, de tout document non retourné au moment du troisième avis de retard, ou de tout document déclaré perdu par le citoyen.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10. Responsabilité sociale

11. Varia, correspondances & autres

11.2 Demande de don – Paniers de Noël Vallée-de-la-Gatineau 2023-11-R12651

Mélanie Renaud appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu d'allouer la somme de 500 \$ en guise de don pour les paniers de Noël de la Vallée-de-la-Gatineau.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

11.3 Demande d'appui – Responsabilité de restructuration et rénovation de la salle de spectacle de la Vallée-de-la-Gatineau 2023-11-R12652

Considérant la résolution 2023-R-AG112 adoptée au conseil de la MRC le 18 avril 2023 quant aux poursuites des démarches en vue d'une fusion potentielle pour diffusion culturelle au sein de la MRCVG;

Considérant le processus de mise à jour quant à la salle de spectacle de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que la MRC mandate le centre de services scolaire des Hauts-de-Bois de l'Outaouais comme maître d'œuvre du projet de restructuration et rénovation de la salle de spectacle, située à la cité étudiante de la Haute-Gatineau;

En conséquence, Mélanie Renaud appuyée par Sylvie Leclair propose et il est résolu de demander au ministre Lacombe d'accepter le changement de responsabilité afin que le centre de services scolaire des Hauts-de-Bois de l'Outaouais poursuive les démarches quant à la restructuration et la rénovation de la salle de spectacle de la Vallée-de-la-Gatineau.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

11.4 Dépôt d'une demande d'aide financière au FRR Volet 4 – Projet d'entente de partenariat pour la gestion animalière 2023-11-R12653

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que les municipalités faisant partie intégrante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désirent présenter un projet pour la gestion animalière dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Leclair, appuyée par Linda Lirette et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le Conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau s'engage à participer au projet de partenariat pour la gestion animalière sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et à assumer une partie des coûts;
- Le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le Conseil nomme la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau organisme responsable du projet.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

11.5 Plainte chemin intermunicipal Bouchette – Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau 2023-11-R12654

ATTENDU QUE le chemin reliant la Municipalité de Bouchette à la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau a par les années passées été entretenu par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE ce chemin principal relie nos contribuables avec les autres municipalités ainsi que la Ville de Gatineau;

ATTENDU QU'il y a un pont entre les deux municipalités dont les frontières passent en plein milieu et que plusieurs travaux de chaussée sont nécessaires;

ATTENDU QUE ledit chemin chevauche deux municipalités contiguës;

ATTENDU QUE la municipalité reçoit plusieurs plaintes de ses contribuables quant à l'entretien tant estival qu'hivernal de ce chemin;

ATTENDU QUE ledit chemin nécessite des travaux de réparations majeures de la chaussée;

ATTENDU QUE l'état déplorable de la chaussée occasionne des dommages aux véhicules qui y circulent;

ATTENDU QUE la sécurité des usagers peut être mis en cause;

EN CONSÉQUENCE, Yves Morin appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu de demander au ministre des Transports et de la Mobilité durable de débloquer des fonds dans le but d'effectuer les réparations nécessaires à la surface de roulement du chemin intermunicipal Bouchette – Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau. Il est également résolu qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable, au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière ainsi qu'au ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12. Parole au public et période de questions

Monsieur Jean-Pierre Major a demandé si nous avons des nouvelles du dépanneur. Il a également mentionné qu'il avait des inquiétudes concernant le chemin Major.

Monsieur Guy Fournier a posé des questions concernant le chemin de la Source.

Madame Cindy Morin a posé des questions concernant le comité des loisirs.

13. Levée de l'assemblée
2023-11-R12655

Yves Morin appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h21.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière